

GOUVERNEMENT

Comment éviter le clash ?

Les dernières prises de positions sur la crise politique en Mauritanie sont inquiétantes à plus d'un titre. Le débat jusque-là circonscrit dans les limites de la confrontation entre la Majorité et l'Opposition déborde pour gagner des cercles où la politique n'a pas sa place. Dans les deux camps, on semble ignorer, superbement, que la surenchère n'est pas vraiment la voie qui permettra à la Mauritanie de retrouver un semblant de sérénité. Face à une scène politique qui boue, d'aucuns se demandent si la résolution de la nouvelle crise mauritanienne ne passera pas, encore une fois, par la voie de l'étranger.



Comment éviter le clash ?

On voit mal comment le pouvoir et l'opposition pourraient revenir au dialogue sans l'intervention d'un intermédiaire. On pense, encore une fois, au président sénégalais Me Abdoulaye Wade, toujours prompt à sauter sur ce genre d'affaires, comme il le ferait actuellement dans la crise ivoirienne, ou encore à l'intervention de la France, ancienne puissance colonisatrice en Mauritanie mais dont la voix ne se fait plus beaucoup entendre depuis le règlement de la crise de 2008-2009.

Toujours est-il qu'il ne vient à personne de penser à une éventuelle intervention de la communauté internationale, à travers l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE) ou l'ONU. La nature de la crise mauritanienne actuelle requiert uniquement des parties en conflit l'acceptation du principe qu'une majorité se doit de débattre de certaines questions nationales avec son opposition. L'idée que tout doit passer par un partage du pouvoir, dans le cadre d'un gouvernement d'union nationale ne s'impose pas comme le règlement d'une crise relevant plus de l'appréciation d'une situation générale du pays que d'un conflit ouvert pour l'accession ou la maîtrise du pouvoir.

C'est dans ce cadre précis que l'on replace la bataille qui s'engage pour savoir comment l'opposition compte pousser le président de la République et ses soutiens au dialogue mais, surtout, ce que la Majorité projette faire pour que le gouvernement qui la représente ne plie sous le poids des difficultés.

Et l'on peut dire que, d'une certaine manière, l'extérieur jouera un rôle déterminant dans le rapport des forces entre les deux camps en conflit.

Ainsi, le retour rapide de l'aide publique au développement (APD) et son accroissement jouera en faveur du gouvernement du Premier ministre Moulay Ould Mohamed Laghdaf, qui fait face actuellement à un sérieux problème de financements de nouveaux projets, comme l'opposition n'a pas manqué de le souligner. Les réticences de l'UE, par rapport à la demande d'un nouveau partenariat dont les contours devraient être précisés lors d'un désormais hypothétique Sommet de Bruxelles, ne peuvent s'expliquer que par la prise de langue des nouvelles autorités avec l'Iran et, avancent certains observateurs, par la rupture des relations diplomatiques avec Israël. Il faut donc au Gouvernement mauritanien de solides arguments pour que les investissements européens reviennent revigorer une économie dont les deux mamelles (la pêche et l'agriculture) ne laissent plus couler, depuis 2008, cette énergie qui permet au secteur privé de ne pas trop compter sur l'aide des pouvoirs publics.

La non reprise de l'APD, en volume et en diversité (pêche, santé, éducation, décentralisation, eau, électricité, routes) fait le jeu de l'opposition. Elle contribue à accélérer l'essoufflement d'un gouvernement obligé à se serrer la ceinture pour pouvoir financer les quelques projets en cours sur le compte d'un budget de l'Etat dont les recettes hors financement extérieur, sont comme toujours aléatoires. L'augmentation de certains impôts et taxes montre bien l'état de précarité de ces res-

sources, même si, jusqu'à présent, le gouvernement gère tant bien que mal « l'existant » en l'orientant de façon ingénieuse vers les priorités du « président des pauvres » (construction de routes, équipement d'hôpitaux et de centres de santé, lotissements des « gazras », adduction de réseaux d'approvisionnement en eau potable dans certaines localités du rif mauritanien).

Mais cela est insuffisant pour que le programme initial du président Ould Abdel Aziz prenne forme de la manière dont il l'avait lui-même présentée lors de la campagne présidentielle. Pour tendre vraiment vers le « changement constructif », slogan de campagne de l'ex général alors candidat à la présidentielle de juillet 2009, il faut plus que des coupes dans les budgets de certains départements et leur réorientation vers les secteurs sociaux.

Face à une croissance en berne, à une dégradation continue de la situation de l'emploi, terrain propice à une inévitable casse sociale tant souhaitée par l'opposition, pour des raisons purement politiciennes, le gouvernement doit se remuer pour faire revenir les gros financements de l'Union européenne, des fonds arabes, de la Banque mondiale et du FMI. Le retour de l'étranger dans le dépassement de la crise actuelle arrangerait donc bien le pouvoir, s'il prend le visage d'une aide financière et économique importante. C'est la seule manière susceptible d'aider le pouvoir à faire face à une dégradation trop rapide d'une situation sociale et à ne pas exacerber l'extrême sensibilité des Mauritaniens aux menaces pesant sur leur emploi et leur pouvoir d'achat.

La première preuve de leur mécontentement est venue de leurs mauvaises opinions concernant la politique économique du gouvernement. Si certains hésitent encore à attaquer de façon frontale le chef de l'Etat, plusieurs ne cachent pas leur désir de voir débarquer le PM Ould Mohamed Laghdaf et l'ensemble de son équipe. Le désamour est violent. Même si des personnes interrogées estiment que, en matière de lutte contre la pauvreté et de changement radical au niveau des pratiques qui fâchent, l'opposition mauritanienne ne ferait pas mieux.

Il faut dire que le moral des Mauritaniens n'a pas résisté à l'avalanche des plans sociaux consécutifs aux restructurations en cours depuis l'arrivée du président Aziz au pouvoir en août 2008 et leur poursuite, après son élection en juillet 2009. Le tarissement des sources de l'argent facile est loin d'être apprécié par tout le monde. Il suffit de prendre un taxi et d'écouter l'opinion de la rue pour s'en rendre compte. Partout, le même refrain : il n'y a pas d'argent. Ould Abdel Aziz veut nous tuer. D'autres disent même, avec un brin de malice, qu'il cherche à s'assurer qu'il est bien le « président des pauvres » !

Face à une telle crise économique, plus dangereuse pour le pouvoir que la crise politique actuelle, les foyers mauritaniens, qui redoutent une érosion de leur pouvoir d'achat, sont forcés de consommer moins. En attendant une éventuelle éclaircie.

Et de préciser que l'étude d'impact environnemental représente le plan de gestion environnemental, et qu'il s'agit d'un document-contrat qui lie le projet à l'Etat, précisant que c'est sur sa base que les services de contrôle peuvent procéder au suivi-contrôle des activités minières. Le directeur a noté que la direction de contrôle environnemental ne dispose à l'heure actuelle d'aucune expérience dans le domaine d'exploitation de la gestion environnementale. Ainsi, lors du premier contrôle de la MCM en 2005, la direction de contrôle a-t-elle rencontré des difficultés du fait de l'absence de données, comme les conditions réelles dans lesquelles l'étude a été réalisée, cette étude étant considérée comme difficile car devant observer certaines règles de base. Elle doit être exhaustive, comparative et objective. A ses difficultés internes à l'étude d'impact environnemental, s'ajoute le cas spécifique de la MCM, soutient l'ex-directeur. Selon lui, la MCM travaille dans une zone d'exploitation, lieu d'activités antérieures, ce qui rendait le travail de la direction du contrôle plus compliquée pour la connaissance de l'impact réel de l'environnement avant 2005, ce qui exigeait une contre-expertise que le département de l'Environnement devait mener avant le démarrage du projet. La réalisation d'une contre-expertise en 2008 est, selon l'ancien directeur du contrôle, insensé sur le plan scientifique et ne trouve pas de justificatif sur le plan juridique.

L'étude devait aussi comprendre une présentation du projet, sa nomenclature, ses installations, les travaux qu'il compte réaliser, les justificatifs quant aux choix pertinents des moyens de production, leur endroit. Elle devait comporter également une analyse de la situation antérieure de la zone et de son milieu, notamment les ressources naturelles sur le sol, le sous-sol, la couche gazeuse, les domaines de l'agriculture, l'élevage, la mer et la côte, les loisirs, les sites culturels, le paysage, les infrastructures économiques et sociales susceptibles d'être affectés par le projet.

Cette analyse originale de la zone d'intervention de la société, en cas de survenu d'impacts environnementaux liés à des activités antérieures, n'a pas été réalisée par le promoteur du projet. Il devait décrire et quantifier les impacts antérieurs des activités objets de l'étude ou un mémoire qui devait contenir les

conditions dans lesquelles se trouve la zone à l'heure actuelle. L'évaluation d'une telle situation devait faire l'objet d'une contre-expertise de la part du ministère chargé de l'Environnement et de son collègue des Mines.

Selon l'ex-directeur du contrôle, il existe des dizaines de projet dont les activités entraînent des impacts sans que le ministère de l'Environnement ne réagisse. Mieux, le cadre juridique ne prévoit rien contre les sociétés en activité sans études d'impact environnementaux, ni les activités qui ne respectent pas l'obligation de fournir une telle étude comme exigée par la réglementation nationale. Ce vide juridique rend la Direction du contrôle non opérationnelle dans plusieurs cas. Il faut ajouter à ce vide juridique, l'absence quasi complète des ressources humaines capables de mener avec précision des missions de contrôle avec des plans de gestion environnementaux de qualité.

Dans ce contexte difficile, l'ex-directeur du contrôle avait proposé une démarche à la MCM, à condition que cette dernière accepte de jouer le jeu, car la MCM n'est pas obligé, selon lui, « de se soumettre à nos conditions », comme la direction de l'environnement n'a pas de justificatif pour imposer des procédures de contrôle sur le plan de gestion environnemental de la MCM.

C'est dans ce cadre, dira-t-il, qu'il était parvenu à convaincre la GTZ à les accompagner tout au long du programme de formation destiné aux agents de la Direction de contrôle. La GZT devait choisir les conseillers qui devaient venir de l'étranger et la MCM devait participer aux frais de cette formation en affectant sa contribution à la GTZ. Cette initiative qui devait se dérouler suivant quatre étapes devait durer 8 mois au moins et comporte, l'étude bibliographique de l'ensemble des études menées par la MCM depuis le lancement de ses activités, une consultation publique à la dimension de la ville d'Akjoujt pour recueillir l'avis de tous les acteurs locaux, l'inspection effectuée par un inspecteur expérimenté dans le domaine minier venant de l'étranger et enfin, affiner les outils obtenu en proposant un plan de gestion environnemental homologué et accepté par la direction du contrôle environnemental.